

SERVICES DE L'ARCHIPEL ET DU HAVRE

Le présent document résume brièvement une offre de service destinée à une clientèle du primaire présentant des manifestations comportementales pouvant s'expliquer par des difficultés dans leur fonctionnement affectif et social ou issu d'un trouble relevant de la psychopathologie entraînant une compromission de la réussite éducative en classe ordinaire. L'offre en adaptation scolaire pour cette clientèle s'établit selon un certain continuum dans les services de l'Archipel et du Havre.

OBJECTIFS DU SERVICE

- Amener l'élève à développer des capacités adaptatives appuyées sur une pédagogie différenciée lui permettant de poursuivre ses apprentissages.
- Développer la résilience de l'élève en priorisant sa sécurité affective en classe, en accompagnant l'élève dans la régulation de ses affects et en soutenant le développement de compétences telles les fonctions exécutives, l'engagement cognitif et la connaissance de soi.
- Travailler en collaboration avec le parent et les partenaires afin de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite éducative.
- S'engager dans une démarche de réintégration en classe ordinaire et y favoriser le maintien de l'élève.

LES CLASSES

Les classes spécialisées sont situées au sein de certaines écoles de quartier.

Il s'agit de classes à effectifs réduits :

- Havre : + ou - 7 élèves
- Archipel : + ou - 12 élèves

Les équipes-classes sont composées d'un enseignant en adaptation scolaire, d'un éducateur spécialisé et collabore avec un ou des professionnels (psychologue, psychoéducateur, orthophoniste).

Divers espaces en classe et hors classe sont mis à la disposition des élèves pour aider l'autorégulation des émotions et apaiser les moments de crise.

CLIENTÈLE VISÉE

Élèves de 6 à 13 ans présentant des manifestations comportementales dont la fréquence, la durée, l'intensité, la constance et la complexité compromettent leur évolution en classe ordinaire. Il est possible que des problématiques de psychopathologie soient présentes chez certains élèves. C'est le niveau de besoins de l'élève et le déséquilibre entre les facteurs de risque et de protection dans les sphères de sa vie qui déterminent le type de services spécialisés dans le continuum Archipel et Havre.

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Considérant la composition multi-niveaux des classes, la structure mise en place doit favoriser une alternance entre l'enseignement de groupe, l'enseignement en sous-groupe et en individuel selon les cibles d'apprentissage identifiées et les mesures d'adaptation mises au plan d'intervention.

Différentes approches doivent être exploitées en fonction des besoins du groupe.

APPROCHES EDUCATIVES

L'intervention auprès des élèves doit s'inscrire dans une perspective théorique développementale et sensible aux traumatismes complexes. Ces approches permettent de mieux comprendre l'origine des difficultés d'adaptation afin de favoriser le développement durable des ressources relationnelles et personnelles nécessaires à un développement harmonieux sur le plan affectif, cognitif et social. Les interventions visent ainsi à rendre l'élève disponible aux apprentissages en répondant d'abord à son besoin de sécurité affective en milieu scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Service offert vers l'école d'accueil selon les modalités prévues par la politique du Centre de services scolaire.
- Possibilité de transport en berline, mini-bus ou autobus en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.
- Possibilité de suspension du service de transport s'il y a des enjeux de sécurité pour l'élève, pour les autres passagers, pour le conducteur ou pour les autres usagers de la route.

SERVICE DE GARDE

Les élèves peuvent bénéficier du service de garde de l'école. Les modalités de fréquentation varient en fonction des besoins et capacités des élèves, des contraintes environnementales ou organisationnelles.

De plus, l'accompagnement des élèves lors des journées pédagogiques et les après-midis de concertation (2/mois) est assuré par les éducateurs du service de garde.

MODALITÉS DE SCOLARISATION

Différentes modalités de scolarisation peuvent être appliquées en fonction des besoins des élèves et de leurs capacités adaptatives :

- Intégration progressive à l'école ou en classe
- Scolarisation à mi-temps
- Scolarisation à temps partiel
- Cours à domicile

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

- Collaborer étroitement avec les intervenants en participant aux rencontres et se rendant disponible par contact téléphonique au besoin.
- S'impliquer dans le cheminement scolaire affectif, social et comportemental de son enfant en utilisant des stratégies éducatives communes entre l'école et la maison.
- Demeurer disponible pour venir chercher son enfant dans un délai raisonnable, lors de situations qui compromettent sa sécurité ou celle des autres.